

Procès-Verbal
Conseil Municipal
21 septembre 2023

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 06 Voix délibératives totales : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le quatorze septembre deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Teresa BELGHERBI donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Véronique DELABROY donne pouvoir à Mme Véronique FAY.

Mme Karen DYS donne pouvoir à M. Sylvain GALY.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à M. Cyril GOULARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Réginald THEROUDE donne pouvoir à M. David BELVAL.

ABSENT :

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme Nadia PIAI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la taxe d'aménagement. Après validation de ce rajout à l'unanimité des membres présents, monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023.
1. Décision modificative.
2. Ouvertures dominicales magasin Kandy.
3. Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs.
4. Acceptation de Dons.
5. Taxe d'aménagement.
6. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision modificative

Monsieur le Maire propose aujourd'hui une Décision modificative de régularisation concernant certaines dépenses de fonctionnement, à savoir :

- Intervention en urgence de la société Bioforest pour 40 000 euros pour sécuriser au-dessus de la cité Saint-Epin la forêt où des arbres risquent de tomber en contrebas sur les maisons.
- Travaux au 20 rue Jean Jaurès pour 10 000 euros au 615228.
- Crédit complété à hauteur de 5 000 euros au 623 pour l'achat des cadeaux aux seniors.

Globalement au chapitre 012 (charge du personnel), les crédits sont abondés à hauteur de 35 000 euros pour faire face à l'embauche des non titulaires (service technique cet été et au service jeunesse). Prise en compte également des indemnités de chômage d'un agent ayant quitté la collectivité. Pour finir, sur le chapitre 65, réajustement des crédits à hauteur de 1 500 euros.

Ces dépenses sont couvertes par des diminutions de crédits et par l'intégration de recettes nouvelles (FCTVA au 744 par exemple).

En investissement, il y a juste un réajustement concernant les emprunts au 1641 pour 3 000 euros.

Lors du prochain Conseil fin novembre, il sera nécessaire de prendre une nouvelle décision modificative pour intégrer deux régies de travaux. Monsieur le Maire rappelle que les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète.

Ouvertures dominicales

Monsieur le Maire explique que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le magasin KANDY souhaite ouvrir les 3, 10, 17 et 24 novembre 2024 ainsi que les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Il est rappelé que depuis de nombreux mois, la commune cherche à connaître le nombre exact de places attribué officiellement aux magasins Kandy et Mille et une douceur, à ce jour nous n'avons toujours pas reçu de réponse de ces enseignes. En conséquence, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point, proposition validée par le Conseil.

Création de postes

Il est proposé de créer un poste de Rédacteur principal de 2^e classe pour faire bénéficier à un agent d'un avancement de grade.

Sans autre question, la délibération autorisant cette création de poste est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Acceptation de dons

Lors du Festi-Jazz, plusieurs personnes ont fait des dons (libres) en liquide afin de participer au financement des spectacles. Toutefois, suivant le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, un maire ne peut pas manipuler d'argent, ni en liquide ni par chèque. Une seule dérogation à ce principe, la régie municipale : le maire nomme un régisseur, après accord du receveur municipal. Le régisseur peut alors manipuler l'argent et, à intervalles réguliers, rend compte des sorties et entrées correspondantes auprès du receveur municipal.

L'objectif est donc d'intégrer ces sommes dans la régie de la médiathèque. Comme le régisseur n'a pas pu établir de reçu compte tenu de la nature des sommes, monsieur le Maire propose d'accepter ces dons à hauteur de 531 euros.

Sans autre question, la délibération autorisant ces dons est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Taxe d'aménagement

Depuis 2010, la taxe d'aménagement est la taxe unique ayant vocation à s'appliquer aux constructeurs, pour le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation. Cette taxe est un impôt perçu par les communes du territoire de la Communauté de communes Clermontois sur toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature.

Sur notre territoire, les communes partagent avec la Communauté de communes la taxe d'aménagement de manière historique (depuis 2013) en reversant 2/3 de l'ensemble de cette taxe.

Il a été convenu dans le récent pacte financier et fiscal du Clermontois adopté le 23 mars 2023 :

1. D'une part, de confirmer le principe de ce partage et que les communes continuent de reverser les 2/3 de l'ensemble de cette taxe à la Communauté de communes ;
2. D'autre part, d'aller au-delà de ce principe en reversant à la communauté l'intégralité du produit de la taxe d'aménagement perçue au sein des zones d'activités communautaires.
3. Enfin, la volonté des élus s'est portée en faveur d'une uniformisation du taux pour l'ensemble des communes. Ce taux a été établi à 3%. Les communes dont le taux est actuellement supérieur maintiendraient quant à elle leur taux, ce qui est le cas de Bury avec un taux à 5%.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de délibérer sur les deux premiers points.

Sans autre question, la délibération approuvant ces deux premiers points est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Monsieur le Maire interpelle les conseillers municipaux sur le fait que le Clermontois est sur le point d'intégrer la compétence santé. Cela signifie que le pôle de santé serait transféré à la Communauté de communes (emprunts, loyers, gestion, etc...). Même s'il y a des obstacles juridiques à lever, l'avantage est que le Clermontois pourrait salarier un médecin dans la structure, par ailleurs, cela redonnerait à la commune une nouvelle aisance financière notamment au niveau de sa capacité d'emprunt.

Monsieur le Maire regrette le manque de communication du Clermontois. En effet, de nombreux sujets sortent dans la presse avant d'être communiqués aux maires.

Les discussions continuent entre les Compagnons du Marais et la SA HLM pour la reprise de la RPA. En attendant, les personnes âgées ont un bail précaire avec la SA HLM en attendant la reprise officielle par les Compagnons. Dans l'intervalle, un agent de la commune intervient 3 fois par semaine pour assurer l'animation et un peu de ménage.

Monsieur le Maire a reçu un aménageur pour le site de la colonie d'Aubervilliers. Celui-ci propose un projet avec 61 logements ce qui est raisonnable par rapport à certaines propositions de plus de 100 logements. Même si la mairie de Bury est consultée, en fin de compte, c'est la mairie d'Aubervilliers, propriétaire du terrain, qui choisira l'aménageur. C'est un projet qui devrait prendre 3 ou 4 ans avant d'aboutir.

De nombreux projets de parc éolien (6 à 15 éoliennes) ont été proposés à la commune. C'est un sujet délicat avec un impact environnemental non négligeable. Aujourd'hui, cette thématique ne fait pas partie des actions proposées dans le programme municipal. De plus, compte tenu des réticences de plus en plus grandes de la population, surtout en Hauts-de-France, eu égard aux installations déjà très nombreuses, monsieur le Maire en accord avec les membres du Conseil ne donnera pas suite à ces propositions.

Pour finir, Monsieur le Maire revient sur la visite avec le Conseil de la maison à côté de la mairie et le local attenant. Plusieurs projets sont à l'étude :

- Mettre, de nouveau, en location pour un particulier.
- Lancement d'une étude pour transformer la maison en restaurant.
- Création d'une boulangerie au niveau du local de stockage.

En accord avec le Conseil, Monsieur le Maire travaillera sur ces différentes possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire passe ensuite la parole aux maires adjoints :

M. Laurent GUYARD

- Distribution du « Bury Actu » avec le guide des associations et le guide culturel.
- 9 septembre, organisation du Forum des associations, 12 associations présentes et plus de 250 visiteurs.
- 23 septembre, opération nettoyage de la nature.
- 26 septembre, réunion préparatoire du Téléthon.
- Création d'un collectif « Octobre rose » composé de bénévoles et de membres d'associations.
- 16 octobre, collecte d'amiante par le Clermontois.
- 5 octobre, réunion publique sur le PLUI.

Mme Ingrid LACAU :

La rentrée scolaire s'est parfaitement passée, les effectifs sont les suivants :

- Ecole Lesieur : une classe avec 25 élèves
- Ecole Moineaux : deux classes avec 37 élèves
- Ecole du centre : quatre classes avec 92 élèves
- Ecole Mérard : une classe avec 24 élèves

La parole est donnée aux Conseillers municipaux :

Jean-Pierre AUTIN

Celui-ci s'inquiète de l'état de la bâche incendie à Boisicourt. Monsieur le Maire va en référer au Clermontois.

M. Cyril GOULARD

Bonne rentrée également sur le regroupement scolaire :

- Ecole de Saint-Claude : une classe avec 26 élèves
- Ecole de Saint-Epin : une classe avec 18 élèves
- Ecole de Rousseloy : une classe avec 17 élèves

Depuis la rentrée, installation de 3 écrans interactifs dans les écoles du SIRS.

Une fois par trimestre, les 3 écoles iront au cinéma de Clermont ou à Montataire, le SIRS financera le bus pour ces sorties. De la même manière, le SIRS financera le bus qui transportera les enfants de Saint-Claude à la médiathèque de Bury.

Mme Valéry GUILMAIN

Mme Valéry GUILMAIN évoque les problèmes de la qualité de l'eau. Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un prélèvement au niveau de la station à Saint-Claude ce qui a provoqué le décollement des résidus ferrugineux des canalisations entraînant la coloration des eaux. Toutefois, l'eau était consommable. SUEZ a réalisé des purges afin de nettoyer les canalisations.

M. Christian MOUREY

Le comité des fêtes avec les associations de Bury organise une manifestation le 22 octobre « Octobre rose ». Il y aura une marche de 5 et 3 kms, une course de vélo avec un départ à la mairie, l'ALB participera à la marche et tenue d'un « apéritif rose » en fin de journée.

Mme Nadia PIAI

Mme PIAI évoque un courrier sans réponse d'une habitante de Mérard qui se plaint de son voisin qui n'entretient pas ses arbres. Monsieur le Maire demande au service concerné de rechercher ce courrier.

Mme Marie-Hélène VANDROMME

Mme VANDROMME est étonnée de ne pas recevoir de convocation en tant qu'exploitante agricole lors de la tenue des réunions sur le PLUI (*Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi)*). Monsieur le Maire en réfèrera au Clermontois qui est l'initiateur du PLUI.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 50

 <p>Le Président de séance David BELVAL Maire de Bury</p> 	<p>La secrétaire de séance Mme Nadia PIAI Conseillère municipale</p> 
--	--